



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2023 DAE 118 : Subventions (367 000 euros) et conventions avec 11 structures d'insertion par l'activité économique

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La situation économique s'est caractérisée par une inflation élevée en 2022 (plus de 5%), en raison notamment des tensions sur les prix internationaux des matières premières. Cette inflation pourrait s'établir aux environs de 6% en 2023.

L'insertion par l'activité économique (IAE) favorise le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, par la mise en activité, assortie d'un accompagnement social et professionnel renforcé. L'IAE est elle aussi affectée par l'inflation, avec le risque de mettre en péril les projets de développement de certaines structures, voire le maintien de leurs activités, des postes de salariés en insertion, et la poursuite de leur accompagnement.

C'est particulièrement le cas pour les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) dans le secteur de la restauration. Mais l'inflation touche aussi les SIAE dans des secteurs plus diversifiés : le secteur des revalorisation/manutention/tri, le nettoyage, les travaux dans le bâtiment, la blanchisserie, l'agriculture urbaine, la logistique...

La Ville souhaite donc soutenir les SIAE dans leurs difficultés d'exploitation liées à la hausse des prix, en particulier ceux de l'énergie et de certaines matières premières.

Afin d'établir un diagnostic des besoins, un questionnaire en ligne a été envoyé à toutes les SIAE en avril avec la possibilité d'y répondre à deux dates différentes (fin avril ou fin mai) selon le caractère d'urgence de leur situation.

Pour la première vague, 15 réponses ont été déposées. Nous proposons dans un premier temps, un soutien à 11 d'entre elles qui présentent des altérations de leur rentabilité en raison de l'inflation, mais aussi une difficulté urgente de trésorerie.

Ainsi, je vous propose d'accorder les subventions suivantes et de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions afférentes, en annexe :

- 15 000 euros à Coup d'Main (Association Intermédiaire) créée en 1995 dont le siège social est localisé dans le 17^e arrondissement, compte plus de deux-cents salariés en insertion (42,79 ETP) dans des domaines d'activités tels que service à la personne, nettoyage, espaces verts, restauration collective, rénovation, secrétariat, accueil et gardiennage.
- 20 000 euros à D2L (Atelier Chantier d'Insertion) association créée en 2016 et implantée dans le 19^e arrondissement, propose à dix salariés en insertion un emploi dans les domaines du bâtiment second œuvre et de l'entretien d'espaces verts ainsi que quatre postes en restauration au sein du Tiers Lieu « l'éternel solidaire » (10,02 ETP).
- 30 000 euros à Emmaüs Coup de Main (Atelier Chantier d'Insertion) est une association créée en 1995. La structure dispose d'un espace de revalorisation dans le 18^e arrondissement, d'un espace d'apport volontaire et d'une boutique dans le 20^e arrondissement et emploie plus de soixante salariés en insertion (26,5 ETP) dans les métiers d'agents polyvalents de collecte, de tri et de revalorisation (meubles, jouets, électro-ménager...), de vendeurs, de manutentionnaires et de chauffeurs-livreurs.
- 60 000 euros à Food Sweet Food (Entreprise d'Insertion), SAS créée en 2018, propose à huit salariés en insertion (sept ETP) des postes de commis de cuisine sur son site du 12^e arrondissement et au sein du foyer de travailleurs migrants des Arbustes 14^e arrondissement.
- 40 000 euros à La Coop Mijotée (Atelier Chantier d'Insertion) est une association créée en 2015 qui assure la gestion du restaurant social « la Cantine Babelville », rue de la Fontaine au Roi dans le 11^e arrondissement. La structure propose quatorze postes en insertion (11,14 ETP) sur le métier d'agent polyvalent de restauration.
- 66 000 euros à La Table de Cana Paris-Anthony (Entreprise d'Insertion) est une SA créée en 1988 spécialisée dans les activités de restauration-traiteur. Elle compte trois sites parisiens dans les 1^{er}, 5^e et 12^e arrondissements. Elle y accueille seize salariés en insertion (8,04 ETP) sur les métiers d'agents de logistique, de commis de cuisine et de serveurs.
- 25 000 euros au Le Paysan Urbain (Atelier Chantier d'Insertion), association créée en 2015, a implanté son activité de production de micro-pousses, de fleurs comestibles, d'aromates, de fruits et de légumes pour les circuits courts dans le 20^e arrondissement (Ferme de Charonne et serre Sorbier). Le chantier propose à vingt salariés en insertion (14,40 ETP) des postes d'agents de culture, de préparateurs de commandes, de livreurs ainsi qu'un poste administratif.
- 15 000 euros à Marguerite (Entreprise d'Insertion), SAS créée en 2012 et implantée à CAP 18 (18^e arrondissement), emploie une vingtaine de salariés en insertion (18,89 ETP) sur son activité de logistique (gestion des stocks, préparation et envoi des commandes).

- 6 000 euros à la Régie de quartier Flora Tristan (Entreprise d'Insertion), créée en 2007, située dans le 14^e arrondissement, emploie une trentaine de salariés en insertion (30 ETP) dans le domaine du nettoyage, du bâtiment second œuvre, de l'entretien d'espaces verts.
- 40 000 euros à Travail et Vie (Atelier Chantier d'Insertion), créée en 1981, propose deux chantiers d'insertion : une blanchisserie semi-industrielle dans le 10^e arrondissement et une activité dans les espaces verts au sein de la Ferme du Rail dans le 19^e arrondissement, en partenariat avec l'association Atoll spécialisée dans le travail de rue. La structure accueille près de trente salariés en insertion (12 ETP).
- 50 000 euros à Un Monde Gourmand (Entreprise d'Insertion) est une association créée en 2005, située dans le 2^e arrondissement, qui exerce les activités de restaurant, de traiteur et une activité de cafétéria à l'hôpital des Bluets (12^e). Elle emploie une dizaine de salariés en insertion (huit ETP) sur les métiers de plongeur et de commis de cuisine.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris